

OFFICE DE TOURISME LE LAC DE VASSIVIERE - AUPHELLE 87470 PEYRAT LE CHATEAU
Tél : 05 55 69 76 70 - ports.gestion@lelacdevassiviere.com
Gestionnaire des ports de plaisance – SIRET : 81384288700024



Informations personnelles du loueur Déjà venu

NOM Prénom

Date et lieu de naissance

Adresse

Téléphone portable Adresse e-mail :



Informations sur votre bateau

idem précédent contrat

Cabine habitable avec couchettes (Pièces justificatives : 1 photo extérieure et 1 photo intérieure (si cabine) de votre bateau) : oui non

Immatriculation Nom

Catégorie Barque / Moteur / Voilier Puissance moteur

Dimensions : Longueur (max 6,90m) Largeur (max 2,40m) Tirant d'eau



Souhait de place pour la période

TARIFS 2024 : 10€/nuitée, 60€/semaine, 190€/4 semaines + 0.22€/taxe de séjour/nuitée.

La taxe de séjour est à régler seulement si votre bateau possède une cabine habitable avec couchettes.

La réservation sera prise en compte à la réception du présent contrat dûment complété, signé (recto/verso) et accompagné des arrhes (50% du prix du séjour). Le règlement peut se faire par chèque (à l'ordre de Régie des Ports), en espèces, par virement bancaire, ou directement en ligne depuis notre site internet www.lelacdevassiviere.com. La totalité de votre séjour (déduction faite des arrhes), ainsi que le montant de la taxe de séjour, est à régler le jour de votre arrivée.

Dates : Du à partir de 14h au avant 12h.

Port : Auphelle Nergout Vauveix Broussas Pierrefitte Masgrangeas

Prix du séjour : € + taxe de séjour € = €

Règlement des arrhes : € Chèque espèce Virement Date :

Cadre réservé à l'Office de Tourisme

Règlement à l'arrivée (chg/esp/vir) :

Caution clé (30€) : Chèque espèce Place attribuée par l'OT :

Documents : Assurance Certificat d'immatriculation

Une caution de 30€ vous sera également demandée pour la clé du portillon d'accès au ponton et un macaron autocollant à apposer sur votre bateau vous sera remis.

Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions de location et du règlement intérieur ci-jointes et déclare les accepter.

Date :

Signature :

CONDITIONS DE LOCATION

Réservations – arrhes

- 1) Pour réserver un emplacement de passage, veuillez nous retourner le contrat rempli et signé, accompagné des arrhes. Il est indispensable de remplir un contrat par réservation.
- 2) Le **solde** du séjour est obligatoirement **réglé le jour de votre arrivée**, déduction faite des **arrhes**. Les frais de réservation ne sont valables que pour un séjour.
- 3) Il est **obligatoire** de fournir avec le contrat de réservation :
 - La copie du certificat d'immatriculation du bateau
 - La copie du contrat d'assurance de l'année en cours.
 - Les arrhes
- 4) Une taxe de séjour sera appliquée par nuitée et par bateau sauf dans les cas suivants :
 - si vous possédez une résidence principale ou secondaire sur la commune du port réservé
 - si votre bateau ne possède pas de cabine habitable avec couchettes
- 5) La réservation est **personnelle**, il est interdit de la sous-louer, de la prêter, ou de la céder à un tiers.
- 6) La location est **définitive** après réception de notre confirmation, c'est à dire du courrier donnant accord sur les dates et accusant réception des arrhes.
- 7) Le ponton sera attribué dans l'ordre de réception du contrat définitif. **Aucun emplacement précis ne pourra être garanti**. Il est également préférable, suivant l'attribution de l'emplacement de prévoir une rallonge électrique d'une longueur supérieure à trente mètres. Attention : Les branchements électriques au ponton se font sur des prises européennes – prévoir votre adaptateur.
- 8) Pour toute modification des dates de réservation, **il ne pourra être garanti la même location, ni la réservation pour la période souhaitée**.

Arrivée – Départ

- 1) Présentation **obligatoire** de votre **confirmation** de réservation le jour de votre arrivée.
- 2) Versement d'un dépôt de garantie (en chèque ou espèces) de **30 €** pour la clé de ponton. Il vous sera rendu le jour du départ en échange de la clé.
- 3) En cas d'arrivée tardive ou d'imprévu de dernière heure, le client se doit d'avertir l'Office de Tourisme du Lac de Vassivière. Sans nouvelle du client durant les **24 heures qui suivent la date d'arrivée initialement prévue**, l'emplacement sera de **nouveau proposé à la location** à partir de 14h.
- 4) Prolongation du séjour : A voir sur place. En cas d'acceptation par l'Office de Tourisme du Lac de Vassivière d'une prolongation de séjour au-delà du temps réservé, l'emplacement initial ne pourra en aucun cas vous être garanti.
- 5) Toute personne s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur du port, envoyé avec le présent contrat et disponible à l'accueil.
- 6) Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.
- 7) L'Office de Tourisme se réserve la possibilité d'utiliser tous les supports photographiques où vous pourrez apparaître en vue de publication.

Conditions d'annulation

- 1) Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec AR par le client à l'Office de Tourisme du Lac de Vassivière.
- 2) Annulation + **de 30 jours avant** le début du séjour ; remboursement intégral des arrhes.
- 3) Annulation – **de 29 jours avant** le début du séjour : aucun remboursement ne sera effectué.
- 4) **Les cas d'arrivée retardée, d'interruption de séjour ou de mauvais temps ne donnent droit à aucune réduction, ni aucun remboursement**
- 5) En cas d'annulation d'un séjour pour des raisons nous incombant, le client obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées.

Conditions de remboursement

Toute demande de remboursement devra faire l'objet d'un écrit avec justificatif et uniquement dans les cas suivants :

- Maladie, accident, hospitalisation, décès sur présentation d'un certificat,
- Erreur de facturation actée par L'Office de Tourisme

Assurances

L'Office de Tourisme du Lac de Vassivière décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation, et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du client.

Réclamations

L'Office de Tourisme du Lac de Vassivière ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation, s'opposant au bon déroulement du séjour et aux prestations fournies à cette occasion. En cas de désaccord entre les deux parties, attribution de compétences est faite aux tribunaux de notre siège.

Informations générales

Le Lac de Vassivière est un lac dédié à la production d'électricité, il participe à la collecte de l'eau nécessaire à de multiples usages (eau potable, industries, soutien d'étiage de la Vienne, etc ...). De ce fait, le niveau du lac peut baisser de manière significative en fonction des besoins d'EDF, sans que la responsabilité du Lac de Vassivière ne puisse être engagée de quelque manière que ce soit.

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement des ports et par sa signature déclare l'accepter.

Nous vous remercions pour votre confiance et vous souhaitons un excellent séjour au Lac de Vassivière !

La Directrice,

Signature client

